



18, avenue Alliance Montréal, Qc H4K 2C6

Le jeudi 14 septembre, 2006

Mme Nathalie Normandeau  
Ministre des Affaires municipales et des Régions  
Gouvernement du Québec

**RE: Sauvegarde des milieux naturels des Rapides du Cheval Blanc – Un appel des citoyens**

Madame la Ministre,

La Coalition Verte vous lance un appel d'aide pour aider à protéger l'environnement et les droits des citoyens. Nous envoyons cette lettre de la part des citoyens, passés et présent, qui ont demandé et qui continuent à demander pour la protection des milieux naturels des Rapides du Cheval Blanc. Nous vous demandons d'examiner divers aspects du dossier complexe des Rapides du Cheval Blanc et d'intervenir afin de corriger des irrégularités procédurales possibles. Il est important d'assurer que des irrégularités de procédures et de consultation publique ne deviennent pas des précédents qui serviront aux projets de développement futurs.

La Coalition Verte est une association populaire de plusieurs groupes et individus de la région métropolitaine de Montréal. La Coalition Verte travaille via ses membres bénévoles, à la conservation, protection et la restauration de l'environnement. Les membres fondateurs de la Coalition sont fiers de noter que leurs premiers efforts pour protéger l'environnement, il y a déjà 40 ans, comprenaient leurs efforts pour demander la protection des berges des Rapides du Cheval Blanc dans l'ouest de l'île.

Le 1er août 2006, la Coalition Verte a présenté une demande d'intervention importante à l'Ombudsman de Montréal. Cette demande très détaillée demandait à l'Ombudsman d'enquêter et possiblement d'intervenir en ce qui concerne la légalité d'un plan, de la Ville de Montréal, d'imposer sans avoir eu de consultation publique antérieure, un projet de grande envergure de développement résidentiel dans l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc dans l'ouest de l'île de Montréal.

Depuis le 1<sup>er</sup> août, pendant que l'Ombudsman de Montréal enquête sur la possibilité de nombreux irrégularités de procédures concernant le développement proposé des Rapides du Cheval Blanc, les divers niveaux de gouvernement municipaux avancent toujours à grands pas et poussent agressivement leurs efforts en ce qui concerne le projet développement résidentiel controversé.

Mme la Ministre

- Est-ce qu'il serait possible de renverser une décision prise le 31 août, 2006 par le conseil d'agglomération qui, en votant pour l'item 42.07 à l'agenda, a fait en sorte qu'une portion de l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc a en effet été effacé puisque le conseil a accepté de l'enlever de la "liste d'équipements d'intérêt collectif"?

- Même si le conseil d'agglomération a voté pour adopter l'item 42.07 le 31 août, ne serait-il pas possible pour vous d'annuler ou de renverser ce vote important afin de prévenir que d'autres décisions inappropriées soient prises avant que l'Ombudsman termine son enquête? (La Coalition Verte avait demandé au conseil d'agglomération d'agir avec prudence et de reporter le vote concernant l'item 42.07 jusqu'à ce que l'enquête de l'Ombudsman soit terminée. La question est présentée en Appendice 1 à cette lettre)
- Est-ce que vous pouvez confirmer si le vote concernant l'item 42.07 à la réunion du 31 août 2006 du conseil d'agglomération est en effet un vote légitime? La liste, créée par le gouvernement du Québec, avec l'intérêt collectif à cœur, visait à protéger les régions avoisinantes des berges en ne permettant pas de vendre ou même d'échanger ces territoires importants. Est-ce que l'échange des terrains des Rapides du Cheval Blanc, un échange avec comme objectif un développement dans un écoterritoire en proximité des berges, ne va pas à l'encontre du décret du gouvernement?
- Si l'Ombudsman de Montréal conclue qu'elle ne peut pas intervenir dans ce dossier pour des raisons de juridiction, vous serait-il possible d'examiner le dossier en entier, présenté par la Coalition Verte et d'intervenir afin d'assurer que les droits démocratiques des citoyens ne continuent pas d'être empiétées?
- Si vous investiguez ce dossier, serait-il possible d'exiger, lors de votre investigation, que tous les intervenants (Ville de Montréal, Pierrefonds, Conseil d'Agglomération) suspendent leurs activités concernant le développement résidentiel dans l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc?

Les quelques derniers espaces naturels sans protection et qui se trouvent dans les écoterritoires identifiées dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la ville de Montréal font face à d'énormes pressions de développement. Les membres bénévoles de la Coalition Verte continuent d'offrir leur perspective de protection de l'environnement à divers forums publiques, mais les opinions des citoyens semblent, de façon routinière, être ignorées puisque la ville est déterminée à développer à tout prix. Ceci explique pourquoi maintenant nous en sommes au point où seulement 3% du territoire de l'île de Montréal est désignée espace naturelle protégée.

Nous vous faisons donc appel, Madame la Ministre, pour que vous interveniez, si possible, dans le dossier du Rapides du Cheval Blanc:

- en révisant la validité du vote concernant l'item 42.07 du 31 août 2006 du conseil d'agglomération,
- en demandant au conseil d'agglomération de Montréal d'attendre la fin de l'enquête de l'Ombudsman de Montréal concernant les rapides du Cheval,
- en participant si nécessaire à la revue du dossier des rapides du Cheval Blanc qui a été présenté à l'Ombudsman de Montréal,
- en aidant à remettre dans l'équation démocratique municipale, la perspective des citoyens qui a si souvent été ignorée dans ce dossier complexe.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération

Al Hayek, Président

Coalition Verte      Tel: (514) 487-7685

## Appendice 1

Résumé de la question numéro 6 posée par M. Lewis Poulin lors de la période de questions de la réunion du 31 août, 2006 du conseil d'agglomération de Montréal.

Notez qu'une copie papier de la Partie 1 de la demande d'intervention soumise à l'Ombudsman de Montréal par la Coalition Verte a été présentée au conseil d'agglomération pour le record public (pour accéder à la demande d'intervention au complet, soumise à l'Ombudsman de Montréal, allez au site [www.greencoalitionverte.ca/issues.htm](http://www.greencoalitionverte.ca/issues.htm))

Ci-dessous, l'essentiel de la question #6 posée par Lewis Poulin au Conseil d'Agglomération lors de la période de questions du 31 août, 2006

- Vu que la Coalition Verte a présenté une demande d'intervention sans précédent à l'Ombudsman de Montréal cet été
- Vu que la Coalition Verte demande à l'Ombudsman de renverser ou d'enquêter les irrégularités des événements qui ont servi à préparer le terrain pour un développement dans l'écoterritoire du Cheval Blanc
- Vu que l'enquête de l'Ombudsman n'est toujours pas terminée et clairement résolue
- Vu que l'item 42.07 de la réunion est lui aussi relié au développement dans l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc
  
- Ne serait-il pas sage et prudent pour le conseil d'agglomération de Montréal :
  - de permettre à l'Ombudsman de terminer son enquête
  - de reporter le vote concernant l'item 42.07 sur l'agenda à une réunion future
  - d'exiger à tous les partenaires concernés dans le dossier des Rapides du Cheval Blanc d'attendre, eux aussi, que l'investigation de l'Ombudsman soit terminée et résolue
  - de réviser la possibilité de voter sur l'item 42.07 seulement après que l'Ombudsman a complètement terminé son enquête et résolu les inquiétudes soulevées dans la demande d'intervention

Pour voir une copie de l'agenda du 31 août, cliquez sur :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/portail\\_fr/media/documents/Conseil\\_agglo\\_060831.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/portail_fr/media/documents/Conseil_agglo_060831.pdf)